

ARTICLE 1 : VOTRE SANTE AU SEIN DU CENTRE

1-1 Un certificat médical sera exigé tous les ans pour tous les abonnés et tous les 3 mois pour les femmes enceintes.

1-2 Il est impératif de prévenir les membres du centre de toute grossesse en cours. L'activité ne pourra se poursuivre qu'avec un certificat médical l'autorisant (à renouveler tous les trimestres).

1-3 Les femmes ayant accouché se devront de respecter un délai de 2 mois minimum avant toute reprise d'une activité physique au sein du Centre. (Certificat médical de reprise obligatoire)

1-4 Les rééducations abdominales et du périnée sont fortement conseillées avant la reprise d'une activité physique.

ARTICLE 2 : SECRET PROFESSIONNEL

Tous les renseignements concernant vos problèmes de santé éventuels, ne seront transmis qu'au personnel qualifié du centre afin d'adapter les exercices physiques proposés.

ARTICLE 3 : CARTE D'ADHERENT

Il est obligatoire de présenter sa carte d'adhérent à l'accueil avant chaque cours. Un panneau dans l'entrée est prévu à cet effet pour déposer les cartes et les récupérer en fin de cours.

Les frais d'adhésion sont à renouveler chaque année. Ils sont valables 1 an de date à date pour les activités présentes sur le planning. Ils permettront d'être assuré dans le club, et de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels sur des stages.

ARTICLE 4 : PLACES LIMITEES COURS COLLECTIFS

Tous les cours collectifs sont limités à 10 personnes maximum et ne seront maintenus qu'à partir de 4 personnes. C'est pourquoi il est obligatoire de s'inscrire soit par le biais du site internet www.centre-pilates.fr, soit par mail ou directement à l'accueil. Toute désinscription sera prise en compte dans un délai de maximum 24h avant le cours ; dans le cas contraire la séance sera décomptée. Vous serez averties par texto d'une éventuelle annulation d'un cours causée par un nombre insuffisant d'inscrites.

ARTICLE 5 : MATERIEL A FOURNIR

Il est obligatoire de porter une serviette pour recouvrir le tapis de gym qui vous est fourni, ainsi qu'une paire de chaussures de sport propres pour les cours comprenant du cardio. Tenue sportive propre exigée de même qu'une bonne hygiène.

Les téléphones portables et les sacs sont interdits dans la salle (hors urgence : prévenir le prof)

ARTICLE 6 : VOLS

Le centre se dégage de toute responsabilité concernant les vols au sein du centre. Des casiers pouvant fermer à clé sont prévus à cet effet. Le cadenas sera fourni par vos soins.

ARTICLE 7 : CHOIX DES PROFESSEURS ET INTERVENANTS

La direction se réserve le droit de choisir à tout moment l'intervenant ou professeur affecté à chaque cours ou atelier mais aussi de modifier le planning des cours et les formules d'adhésion.

ARTICLE 8 : AFFICHAGE INTERNE

Toute nouvelle réglementation ou changement de planning, information sur les cours, fermetures annuelles, seront affichés par la direction au minimum 1 semaine avant leur mise en application, et ne devra être ignoré. (+ envoyé par le biais d'un mail).

ARTICLE 9 : VALIDITE

- 5 crédits ont une validité de 1 mois
- 10 crédits ont une validité de 3 mois
- 20 crédits ont une validité de 5 mois.
- 40 crédits ont une validité de 7 mois
- 80 crédits ont une validité de 12 mois
- 100 crédits ont une validité de 12 mois
- 120 crédits ont une validité de 12 mois.

Le décompte de vos crédits se fera informatiquement.

Aucun rappel ne vous sera envoyé en fin de validité de vos crédits. Vous pourrez vous rapprocher de nous autant de fois que vous le souhaitez afin de connaître le solde de vos crédits et la date de validité. Mais attention ! Notre logiciel informatique efface vos dates de dépenses de crédits tous les 10 crédits utilisés.

ARTICLE 10 : PAIEMENT

- de 1 à 5 crédits payables en 1 fois
- de 10 à 20 crédits payables en 2 fois*
- de 40 crédits payables en 3 fois*
- de 80 à 120 crédits payables en 10 fois*

*Pour les paiements en plusieurs fois, chèques ou prélèvements bancaires, le règlement s'effectuera lors de la souscription et sera encaissé sur les mois consécutifs suivants la souscription.

Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 11 : CIGARETTE

Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte du centre.

Mention écrite « lu et approuvé »

Date et signature

2 ZA de Ribaute 31130 Quint-Fonsegrives / www.lapartdesfemmes.fr / 05.34.66.60.96
.direction@lapartdesfemmes.fr